



CERCLE NAUTIQUE
CALÉDONIEN

AVIS DE COURSE

Challenge Offshore 2026

Organisé par le Cercle Nautique Calédonien

Lieu : Port de Plaisance : NOUMÉA – Nouvelle -Calédonie

Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien

Dates :

- ✓ Offshore #1 : du 23 au 25 mai 2026
- ✓ Offshore #2 : du 3 au 4 octobre 2026



1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course de voile 2025-2028 (RCV) et les règlements fédéraux.
- 1.2 Entre le coucher et le lever du soleil, lorsqu'un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quel bord se trouve l'autre bateau, il doit se tenir à l'écart de ce bateau. Il est rappelé aux concurrents qu'une partie de la définition d' « écart » des RCV comprend la prise en compte des conditions existantes (y compris la visibilité). Rien dans l'avis de course ou les instructions de course (IC) ne dégage un bateau de sa responsabilité en vertu du droit civil de se conformer au Règlement international pour la prévention des collisions en mer ou aux réglementations locales.
- 1.3 Le règlement spécial offshore (RSO) de catégorie 3 avec les modifications et demandes spécifiques de l'autorité organisatrice. Annexes 1 et 2
- 1.4 Les règles de l'IRC s'appliquent aux bateaux de la classe IRC.
- 1.5 Conformément à la RCV 20.4(b) un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF canal 77.
- 1.6 L' AIS doit rester allumé et émettre pendant toute la durée de la course.
- 1.7 L'annexe 3 : WP Règles pour waypoints.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 Admissibilité des bateaux

La course est ouverte à tous les monocoques à stabilité certifiée et aux multicoques.

Un bateau doit :

- Être un monocoque et autoredressable, ou un multicoque
- Ayant une longueur hors tout (LOA) minimum de 8,5m et une longueur à la flottaison minimum de 7.3m.
- Chaque bateau doit être muni d'une VHF fixe audible à l'intérieur et à l'extérieur du bateau.
- Les classes autorisées à concourir sont :
Monocoques IRC
Monocoques temps réel
Multicoques temps réel
- Les bateaux doivent indiquer la classe dans laquelle ils s'inscrivent au moment où ils déposent leur inscription.
- Les bateaux en classe IRC club, ayant un certificat valide.

2.2 Sécurité

Le skipper a la responsabilité de vérifier la conformité du bateau et de ses équipements à la Réglementation Spéciale OFFSHORE de la course au large World Sailing. La Réglementation Spéciale OFFSHORE World Sailing publiée sur le site World Sailing et le site de la Fédération Française de Voile s'applique. La réglementation est jointe en annexe 2.

Les régates offshores 1 et 3 sont classées en course RSO de catégorie 3.

L'Autorité Organisatrice (AO) recommande sans l'imposer :

- Le drapeau de surcharge des longes.
- 2 feux à main blancs conformes au Code SOLAS LSA.

L'Autorité Organisatrice (AO) impose également :

- 30% de l'équipage dont le skipper, doit avoir un stage World Sailing (RSO 6.01+AO) et leur PS MER.
- Un radeau de survie (ou plusieurs) conforme à la catégorie de course OFFSHORE de catégorie 2.
- Une pharmacie de bord conforme à l'annexe 1
- 4 fusées parachutes rouges conformes au Code SOLAS LSA
- Une couverture de survie

L'Autorité Organisatrice (AO) recommande un armement complémentaire :

- Une balise individuelle de positionnement (PLB 406) et/ou d'une balise individuelle AIS pour chaque membre d'équipage.
- Une balise de détresse RLS 406 Mhz pour le bateau.
- Un téléphone satellite dans un container étanche.

2.3 Admissibilité de l'équipage

Les courses offshores peuvent être courues en équipage ou en double.

- Pour les équipages de 2 personnes, l'âge minimal est de 18 ans. Pour les équipages d'au moins 3 personnes, l'âge minimal est de 16 ans.
- Au moins 30% de l'équipage dont le skipper devra avoir suivi un stage de sécurité World Sailing. Les copies des certificats sont à remettre au moment de l'inscription.
- Pour le double, 100% de l'équipage doit avoir suivi un stage de sécurité World Sailing. Les copies des certificats sont à remettre au moment de l'inscription.
- Pour les équipages de 3 personnes, au moins 2 personnes doivent avoir suivis un stage de sécurité World Sailing. Les copies sont à remettre au moment de l'inscription.
- Au moins une personne à bord devra avoir un PS Mer ou équivalent ou un diplôme de qualification supérieure. Les copies des certificats sont à remettre au moment de l'inscription.

- Assurance :
Chaque skipper doit être en règle avec l'autorité nationale de son pays de nationalité ou de résidence.
Chaque membre d'équipage résidant en France, doit présenter au moment de l'inscription, sa licence FF Voile valide portant le cachet médical.
Les skippers étrangers qui ne sont pas titulaires d'une licence FFV Sailing doivent présenter au moment de leur inscription :
 - La preuve de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
 - Une preuve valide d'une assurance au tiers pour le bateau avec une couverture minimale de 1,5 millions d'euros
 - Un certificat médical de moins d'un an certifiant l'aptitude de chaque membre d'équipage à participer à cette épreuve (en anglais ou en français)

Pour les courses en double :

- Les membres de l'équipage doivent avoir 18 ans minimum.
- L'ensemble de l'équipage devra avoir suivi un stage de sécurité World Sailing et être titulaire d'un PS Mer ou diplôme équivalent. Les copies des certificats sont à remettre au moment de l'inscription. •
- Assurance : Chaque participant doit être en règle avec l'autorité nationale de son pays de nationalité ou de résidence. Chaque membre d'équipage résidant en France, doit présenter au moment de l'inscription, sa licence FFVoile valide mention compétition. Les skippers étrangers qui ne sont pas titulaires d'une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - La preuve de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
 - Une preuve valide d'une assurance au tiers pour le bateau avec une couverture minimale de 1,5 millions d'euros
 - Un certificat médical de moins d'un an certifiant l'aptitude de chaque membre d'équipage à participer à cette épreuve (en anglais ou en français)

3.4 Inscription des bateaux :

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du CNC www.cnc.asso.nc et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à l'adresse suivante : informations@cnc.asso.nc.

Les inscriptions seront closes le mercredi 13 mai à 11h00 pour la Offshore #1 et le mercredi 23 septembre à 11h00 pour la Offshore #3.

Pour les régates du challenge, un classement en temps compensé IRC sera établi pour les monocoques disposant d'un certificat de jauge IRC valide, établi au minimum 10 jours avant la régata. Aucun changement de rating ne sera autorisé après cette date, sauf à la suite d'une réclamation ou pour corriger une erreur administrative (venant de l'organisation de l'épreuve ou de l'autorité de jauge).

4. DROITS À PAYER

Les droits requis, par régates sont de :

Membre : 2 200 F/régate

Invité (*Non-membre*) : 5 000 F/régate

Tarif jeune membre : 1 100 F/régate

Tarif jeune non-membre : 2 500 F/régate

A cela s'ajoute la location de la balise de suivi yellow brick, se renseigner auprès de l'accueil du CNC. Le tarif vous sera communiqué ultérieurement.

5. PROGRAMME

➤ Offshore #1 : du 23 au 25 mai 2026 :

Du mardi 21 avril au vendredi 15 mai 2026 : Visite de sécurité des bateaux

Mercredi 13 mai à 11h : Clôture des inscriptions avec transmission des documents suivants

- Assurance du bateau
- Certificats World Sailing
- Certificat de jauge
- Déclaration de démarrage & liste de l'équipage

➤ Offshore #3 : du 3 au 4 octobre 2026

Du mardi 15 au vendredi 25 septembre : Visite de sécurité des bateaux

Mercredi 23 septembre à 11h : Clôture des inscriptions avec transmission des documents suivants

- Assurance du bateau
- Certificats World Sailing
- Certificat de jauge
- Déclaration de démarrage & liste de l'équipage

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront transmises avant le jour du briefing



7. CLASSEMENTS

Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

Il y aura pour chaque régates un classement, s'il y a au moins 3 bateaux inscrits pour chaque classement :

- Classement multicoques temps réel
- Classement monocoques temps réel
- Classement jauge IRC overall et par classes

Classement général du Challenge :

Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

- Chaque régates fait l'objet d'un classement.
- Le classement général du challenge sera réalisé sur la somme des points des régates de chaque bateau.
- Si un bateau ne participe pas à une régates alors il reçoit pour cette régates, le nombre total d'inscrit à la régates +1.

TCC	Classe IRC
≤ 1.010	IRC 2
> 1.010	IRC 1

8. CHANGEMENT DES REGLES DE CLASSE ET DE COURSE

Le pilote automatique est autorisé en mode compas comme en mode vent (ceci change la règle 52 de la RRS et modifie la règle 15 de l'IRC).

9. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

10. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.5 million d'Euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.



Annexe 1 : Pharmacie de bord

LISTE DES MEDICAMENTS ET EQUIPEMENTS RECOMMANDES A BORD DES YACHTS DE COURSE OFF-SHORE			
Format OMS			
MÉDICAMENTS			
I	II	III	IV
N° ITEM	Médicament et dosage recommandés représentant la meilleure pratique à bord des Yachts de Course Offshore	Quantité recommandée pour 10 marins à bord de Yachts de Course OFFSHORE (WS OSR Cat3)	Indications à bord des Yachts de Course Off-Shore
1	Acide acétylsalicylique 300mg comprimé N02BA01	20	Pour inhiber la formation de caillots sanguins dans l'angine de poitrine, l'infarctus du myocarde, les AVC
2	Chloramphénicol S01AA01 ou tétracycline pommade ophtalmique (4g)) S01AA09	1	Infections oculaires
3	Cinnarizine 15mg N07CA02 ou dimenhydrinate + caféine (30/10mg) comprimé R06AA52	20	Pour prévenir et traiter le mal des transports
4	Paracétamol 500mg comprimé N02BE01	40	Pour réduire la douleur et la fièvre
5	Phloroglucinol 80mg A03AX12 ou hyoscine butylbromide 10mg comprimé A03BB01	10	Pour soulager les spasmes intestinaux ou urinaires
6	Crème de sulfadiazine d'argent (50g) D06BA01	1	Traitement des brûlures
7	Pansement hémostatique	1	Agent hémostatique
8	Bandage de fixation élastique 6cm x 4m	2	Bandage
9	Ruban adhésif chirurgical 2,5cm x 10m	1	Bandage
10	Lingettes pour plaies (Chlorhexidine)	4	Antiseptique
11	Bandage élastique adhésif 7,5cm x 4,5m	2	Bandage
12	Trauma tourniquet(Garrot avec bouton)	1	Dispositif de compression (bandage), pour contrôler les saignements
13	Bain oculaire stérile (20ml)	4	Pour nettoyer les yeux
INSTRUMENTS			
14	Ciseaux chirurgicaux 12cm	1	Ciseaux



EQUIPEMENT			
MATÉRIEL DE RÉANIMATION			
15	Voie respiratoires oropharyngée (tube de Guedel / Mayo) taille 3 et 4 (moyenne et grande)	2	Voies respiratoires oropharyngées
16	Masque facial de poche	1	Pour la réanimation par le bouche-à-bouche
PANSEMENTS ET MATÉRIELS DE SUTURE			
17	Bandes de fermeture de plaies	20	Fermetures cutanées adhésives
18	Pansements assortis	20	Pansement adhésif
19	Pansement adhésif 10 x 10 cm	5	Pansement adhésif
20	Tampon en coton avec gaze absorbante pour les premiers soins cousu sur un bandage en coton Small	1	Bandages compressifs stériles
21	Tampon en coton avec gaze absorbante pour les premiers soins cousu sur un bandage en coton medium	1	Bandages compressifs stériles
22	Tampon en coton avec gaze absorbante pour les premiers soins cousu sur un bandage en coton Small large	1	Bandages compressifs stériles
23	Compresse de gaze stériles 10 x 10cm	3	Compresse de gaze stériles
24	Pansement à faible adhérence 10 x 10cm	2	Pansement de gaze avec surface non adhérente
MATÉRIEL MÉDICAL GÉNÉRAL ET DE SOINS INFIRMIERS			
25	Cold pack	2	Pour réduire le gonflement et la douleur
MATÉRIEL D'IMMOBILISATION ET DE TRANSPORT			
26	Attelle malléable	2	Pour immobiliser les blessures des os et des tissus mous
27	Minerve, semi-rigide, réglable	1	Pour l'immobilisation du cou

Annexe 2 :
LES REGLEMENTATIONS SPECIALES OFFSHORE de World Sailing
2026-2027

Le document est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/RSO.asp>

Annexe 3
WP : Règles pour Waypoints

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque : Un objet ou un **waypoint** qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la **marque**.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition **Waypoint** :

Waypoint : Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de **Zone** est modifiée comme suit :

Zone : L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la **zone** à une **marque** qui est un **waypoint** peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la **zone** quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.